



AERO-CLUB
Anancy Haute-Savoie
Anancy-Meythet
60 rue de l'Aérodrome
Tél : 04 50 22 04 25 Fax : 04 50 22 70 81

LA FEUILLE VOLANTE

Organe bimestriel d'information de l'AERO-CLUB Anancy Haute-Savoie
74960 MEYTHET

2002 N°32

JUILLET-AOUT

LE MOT DU PRESIDENT

Chères Aviatrices et chers Aviateurs,

Vous l'avez constaté, la météo de notre région ces deux derniers mois n'a pas été très favorable à notre activité aéronautique, mais le Club s'en tire plutôt bien avec 702 heures pour la période juillet-août alors que la moyenne des 7 dernières années est de 722 heures. La formation des élèves, grâce à la disponibilité de nos trois instructeurs, Lucien, Jean-Pierre et Serge, s'est maintenue à un bon niveau. Quelques nouveaux brevetés se sont lancés vers de belles destinations (La Rochelle, Cannes, la Corse,...) alors que d'autres pilotes atterrissaient en Tunisie, Sardaigne et même Malte.

Je tiens également à féliciter M. et Mme. Garlaschelli à l'initiative du rapprochement de notre association avec le Club de Brest. Le vol en patrouille de nos trois avions vers la Bretagne, parfaitement organisé par Jean-Pierre, et l'accueil des Bretons resteront un souvenir durable pour les participants n'en doutons point ! Je compte sur votre appui pour accueillir les Brestoïses en retour comme il se doit le week-end du 13 au 15 septembre.

La venue des avions (une cinquantaine ?) de l'AOPA sur le terrain de Meythet sera aussi un point fort du mois de septembre (28 et 29/9). Le Club s'est engagé à soutenir ce "fly-in" paisible qui montrera que l'on peut venir de l'Europe entière en avion léger pour faire du tourisme à Anancy... comme en voiture, en train ou en moto ! Nous aurons besoin de votre aide pour aider au stationnement des avions, à l'accueil des pilotes, etc... Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès d'Elisabeth.

Je dois poursuivre ce mot en abordant la sécurité des vols : le Commandant de l'Aérodrome m'a signalé par un récent courrier des infractions sérieuses aux règles de l'air par des pilotes du Club concernant notamment les altitudes de survol et le respect des agglomérations. La Commission de Discipline (Comité + Instructeurs) ne se montrera aucunement conciliante vis à vis de ces pilotes. Relisez le Règlement Intérieur du Club et votre manuel de formation....

Une carte VAC plastifiée a été placée dans chaque avion : vous ne pourrez plus vous tromper de point de report ! J'ai souvent entendu les pilotes partant sur le Lac s'annoncer à tort "verticale les Glaisins" pour le point E et passer ensuite tranquillement sur Anancy le Vieux..... alors qu'ils auraient dû s'annoncer sur l'échangeur Nord des Glaisins (E) et longer le Veyrier ensuite sans survoler l'agglomération...

Je terminerai en exprimant mon plaisir de voir la reprise des soirées entre pilotes et conjoint(e)s au Club-House - le dernier dîner-brochettes s'est fini fort tard ! Il y en aura d'autres cet automne !

Volez prudemment.
Michel AYOUB



LA RUBRIQUE DES HONNEURS.

Bravo aux nouveaux brevetés :

A réussi au TT :
DENIS GRUFFAZ

A réussi au BB :
Christophe PESENTI-NIGON

INFORMATIONS OFFICIELLES

La METEO

Du 01/07/2002 au 31/08/2002

31 jours de beau temps.
17 jours de temps moyen.
14 jours de mauvais temps
dont 5 jours d'orages

Les Heures de Vol

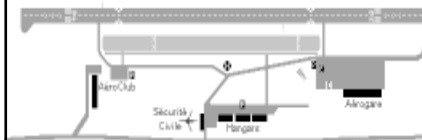
Du 01/07/2002 au 31/08/2002

702 heures de vol cette année contre une moyenne de 722 heures sur les sept années précédentes soit une **perte de 20 heures**.

Pour l'année 2002 le club totalise **2316 heures de vol** soit un **gain de 247 heures** par rapport à la moyenne sur sept ans.

Dans ce numéro :

Le Mot du Président	1
Informations	1
Les petites astuces de Serge BECONCINI	2





INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les Compte-Rendus des réunions du Conseil d'Administration sont affichés et insérés dans le classeur accessible à tous.

Lisez-les !

La **FEUILLE VOLANTE** est l'organe d'expression de tous les membres de l'Aéro-Club.

Ecrivez vos idées et faites les passer à Gérard WINTZ qui se fera un plaisir de les insérer dans le prochain numéro.

Alors à vos plumes !... pour mieux voler

Les petites astuces de **Serge Beconcini**

Les Points de Reports

Je vous propose un récapitulatif des trajectoires arrivées/départs à Annecy, avec l'aide de Gérard WINTZ pour l'impression de la carte terrain ce mois ci et de la Feuille Volante toute l'année.

Pour les tours de pistes :

En piste 22

- Virer en vent traversier avant le survol de Pringy. Pratiquement juste après avoir laissé la station d'épuration à gauche et vertical de la voie rapide.

- Virer en vent arrière quand l'aile gauche est dans le viaduc de la voie rapide.

- Virer en base verticale du Pont de Brogny.

En piste 04

- Virer en vent traversier derrière le survol de la voie rapide autour du péage autoroutier Annecy Nord.

- Virer en vent arrière au dessus du Fier

- Virer en base autour du petit échangeur de la voie rapide.

Pour les départs :

En piste 22

- Vers le Sud montée dans l'axe (vers AT). Le virage à droite n'est possible qu'après le village de Pringy.

- Vers le Nord passage par le point E. Vous pouvez monter dans la vent arrière en le précisant à la tour avant de pénétrer sur la piste.

En piste 04

- Vers le Nord passage par le point E.

- Vers le Sud vous pouvez monter dans la vent arrière.

Pour les départs vers l'Ouest demander à la tour une sortie verticale terrain

Le terrain d'Annecy est une CTR de classe E et les points d'entrée, sans être obligatoires, seulement en VFR spécial, sont bien pratiques puisqu'ils constituent les point cardinaux d'arrivée à Annecy.

N	Cruseilles	A l'ouest de la ville de Cruseilles
NE	Col d'Evire	Jonction Autoroute A41 et Route Nationale 203
NA et	Alonzier La Caille	Echangeur Autoroute A41 Route Nationale 201 ou Barrière de Péage Nord.
S	Alby sur Chéran	Viaduc Autoroutier d'Alby.
SA	Seynod	Le centre commercial
SE	Saint Jorioz	Sur le Lac travers de la ville
E l'Est	Les Glaisins	Echangeur voie rapide à de la ZI des Glaisins
NW	Lac de Balme	A l'ouest de La Balme de Sillingy

Se présenter à leur verticale à une altitude minimum de 1000 ft sol sauf pour SE puisqu'un accord tacite avec les communes riveraine nous autorise un survol du Lac d'Annecy à 4500 ft QNH (voir règlement intérieur).

La carte est suffisamment explicite, bien la connaître et surtout ne pas oublier que le survol de la ville d'Annecy même pour le décollage et l'atterrissage doit se faire à 6500 ft QNH soit 5000 ft sol.

Dans chaque avions du Club vous devez trouver une carte couleur d'Annecy. Prenez en soin : elle doit permettre à tous les pilotes d'éviter de se retrouver en survol d'une zone.

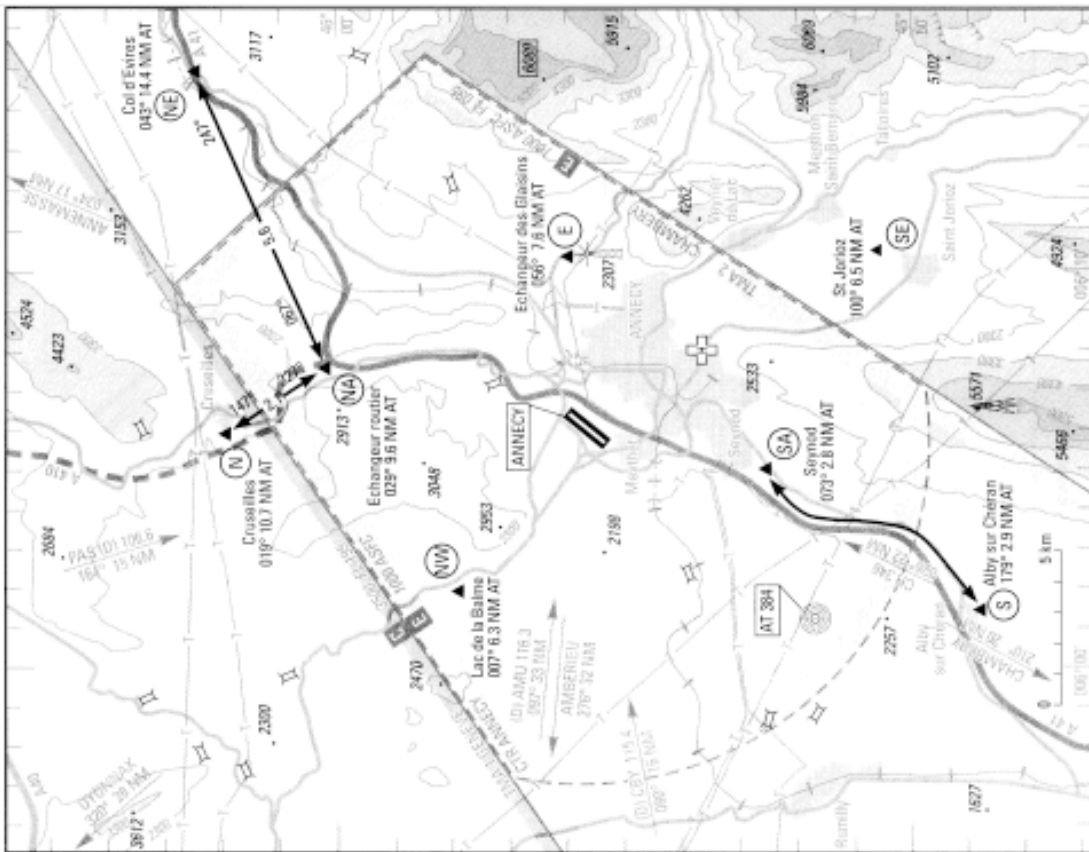
Dans tous les cas, dès l'entrée dans le circuit de piste, adopter les procédures de moindre bruit soit 150km/h pour les DR 400.



APPROCHE A VUE Visual approach

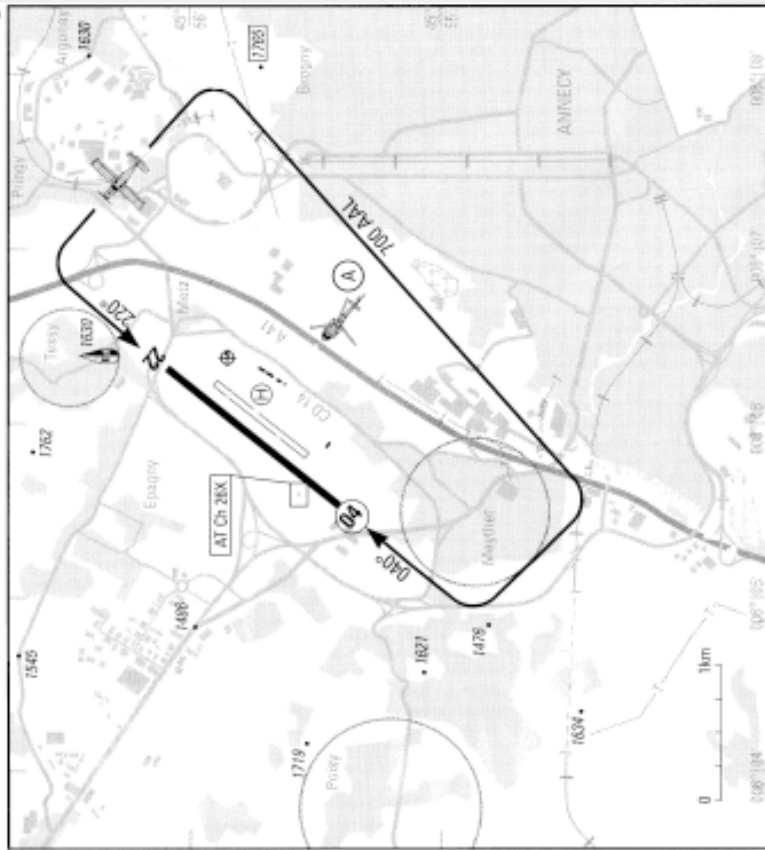
Coord. WGS-84
 ALT en ft
 ALT AD : 1519 (54 mPa)

APP : CHAMBERY Approche : 123.7
 TWR : ANNECY Tour : 118.2
 AFIS : ANNECY Information : 118.2

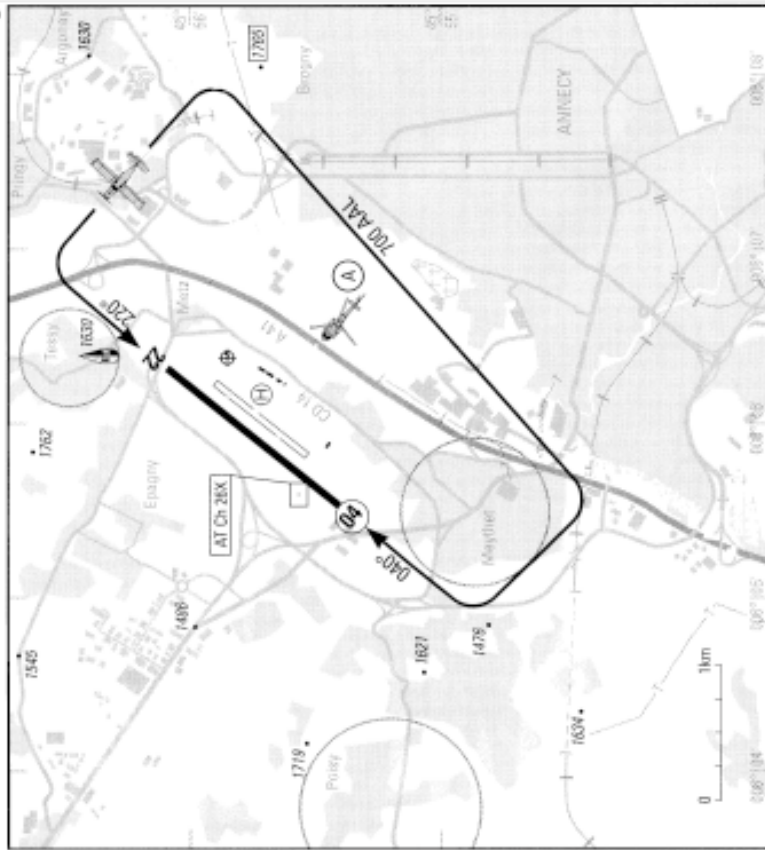


02 ANNECY MEYTHET LFLP

00 12 28



ATERRISSAGE A VUE Visual landing



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Resistance Strength	TODA	ASDA	LDA
04	040	1630 x 30	Revêtu Paved	24 / F/C/W/T	1630	1630	1380
22	220	1630 x 30	Revêtu Paved	24 / F/C/W/T	1630	1630	1400

Lighting aids : RWY 04/22 : LIL

Aides lumineuses : RWY 04/22 : BI

4 - LA FEUILLE VOLANTE



03 ANNECY MEYTHET LFLP

00 12 28

Consignes particulières / Particular instructions

Contacter ANNECY TWB 118.2 au plus tard à l'entrée de la CTR.

AD interdit aux ACFT sans radio.

Utilisation simulée des deux pistes interdite.
Inutilisables hors RWY et TWY

Afin de diminuer les nuisances sonores

- respecter strictement les circuits publiés;

- Eviter le survol des communes avoisinantes (cercles en bleu) : Poley, Merz-Tessy, Meythet

- les TDP et exercices d'entraînement sont réservés aux ACFT basés et soumis au respect des consignes locales;

- HEL : circuit à 400 AAL, respecter strictement la trajectoire entre A et H, du point A vers le H, ne pas survoler la CCI 14 à une altitude inférieure à 350 ft AAL

- ACFT :

décollage 01 : maintenir l'axe de piste, le virage à droite vers la vent arrière ne doit s'effectuer qu'après le passage de l'aérodrome. Le virage à gauche est interdit. Le départ vers le Nord doit s'effectuer par NA, le départ vers l'Ouest se fera par le verticelle après un virage à droite.

décollage 22 : maintenir l'axe de piste, le virage à gauche vers la vent arrière ne doit pas s'effectuer avant le passage de la voie rapide. Le virage à droite vers l'Ouest n'est possible qu'après accord du contrôle et en attendant le survol de l'agglomération de Poley, sinon le départ vers l'Ouest se fera via le verticelle de l'aérodrome après un virage gauche.

afin d'éviter le survol de l'agglomération d'Anecy (interdit en dessous de 6500 ft AMSL/5000 ft AGL) les départs et arrivées vers et en provenance du lac se feront obligatoirement par SA ou E.

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Active FR possible

Contact ANNECY TWB 118.2 at the latest when entering within the CTR

Prohibited to ACFT without radio.

Simultaneous use of both RWY prohibited.
Unusable outside RWY and TWY

For noise restrictive purpose

- adhere strictly to circuits as shown on charts;

- Avoid overflying neighbouring communes (blue circles) : Poley, Merz-Tessy, Meythet

- training flights and exercises are reserved for home based ACFT and must comply with local instructions;

- HEL : circuit 400 AAL, adhere strictly to the track between A and H, from A to the H, overflying the road "CD 14" prohibited below 350 ft AAL

- ACFT :

take off 01 : maintain runway heading, right turn inbound downstream has to be made after crossing the runway. Left turn is prohibited. Northern departure via NA and Western departure, after a right turn, by overflying the RWY.

take off 22 : maintain runway heading, left turn cannot be made before reaching the main road. Right turn can only be made after clearance from ATIS and avoid overflying the built up areas of Poley, if not western departure will be made via the airfield overhead after a left turn.

Do not overfly Anecy built up areas, (prohibited below 6500 ft AMSL/5000 ft AGL). The departures and arrivals inbound and from the lake has to be made via SA or E.

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Possible FR activity

Informations diverses / Miscellaneous

1 - Situation : 3,5 km NW d'ANNECY (74 - HAUTE SAVOIE).

2 - ATIS : TWB : LUN et VEN : 0730-2000 - MAR et MER : 0330-1600 - JEU : 0330-2000
SAM et DIM : 0700 - SS + 30 limité à 1700 - JF : 0700-1000 et 1200 - SS + 30 limité à 1700

AFIS : LUN et VEN : 0330-0730 - MAR et MER : 1600-2000.
HIV : + 1 HR

☎ AVA 04 50 27 36 05

TWB 04 50 27 31 10

FAX 04 50 27 37 84

FAX 04 50 27 37 84

3 - VFR de nuit : Agréé avec limitation (réservé aux ACFT basés, durant HOR ATS et suivant consignes locales disponibles à la TWB).

4 - Gestionnaire : CCI de la Haute Savoie

2, rue du Lac, 74000 ANNECY ☎ 04 50 33 70 00

Sur AD : ☎ 04 50 27 30 06 - FAX : 04 50 27 39 83 - SITATEX : MCPYXPDH.

5 - District aéronautique : RHÔNE ALPES.

6 - BOP/BIA : BRIA de rattachement : LYON (voir GENI).

7 - RSTFA : oui.

8 - MET : VFR : voir GEN VAC

IFR : voir GEN IAC

STATION : PC AEROMET à disposition des usagers à la tour.

9 - Deuemes : PPR 24 HR au gestionnaire.

10 - AVT : carburants : 100 LL - JET A1 - Lubrifiants : 80-100 (CIV-MIL).

LUN-VEN : 0800-1700, SAM et DIM 0700 - SS + 30 limité à 1700

JF : 0700-1000 et 1200 - SS + 30 limité à 1700.

HOR ATS pour commerciaux

HIV : + 1 HR. Paiement comptant ou cartes TOTAL-VISA-EUROCARD-MASTERCARD - UWAIR.

11 - SSIS : CAT 4, NIV 4 : pour vols commerciaux programmés

NIV 2 : LUN-VEN : 0330-2000

SAM et DIM : 0700-SS + 30 limité à 1700

JF : 0700 - 1000 et 1200 - SS + 30 limité à 1700.

HIV : + 1 HR

(Modulation possible O/R).

12 - Hangars pour aéronefs de passage : NIL.

13 - Réparations : ACB.

Assistance pour ACFT de tous types par gestionnaire sur AD.

14 - ACB : de la Haute Savoie ☎ 04 50 22 04 25

Position des points de report VFR spécial / Position of special VFR reporting points

Points	Nom du lieu	Distance DME ATT - AT*
N	Crusilles	6,3 NM
NE	Col d'Evires (jonction A41 et N203)	9,4 NM
NA	Nord échangeur A41 / N201	4,75 NM
S	Alby sur Cheren	7,4 NM
SA	Seynod (centre commercial)	3,1 NM
E	Les Glaisins (échangeur)	3,2 NM
NW	Lac de la Balme	3,4 NM